

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 170 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sophie AMARANTINIS - Christian AMIRATY - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Moussa BENKACI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Sandra DALBIN - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Sylvaine DI CARO - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY-VLASTO - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Marie-Madeleine GEIER-GHIO - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Jean HETSCH - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Michel MILLE - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAIN - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Henri PONS - Véronique PRADEL - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 21 janvier 2020

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Nicole JOULIA - Jean-Louis BONAN représenté par Christian BURLE - Odile BONTHOUX représentée par Jacques BOUDON - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Christine CAPDEVILLE représentée par Georges ROSSO - Pierre COULOMB représenté par Joël MANCEL - Robert DAGORNE représenté par Maurice CHAZEAU - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Sophie DEGIOANNI représentée par Jacky GERARD - Gilbert FERRARI représenté par Eric CASADO - Olivier FREGEAC représenté par Guy ALBERT - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Nathalie LAINE représentée par Danielle MENET - Eric LE DISSÈS représenté par Véronique PRADEL - Rémi MARCENGO représenté par Sylvia BARTHELEMY - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Yves MESNARD représenté par Marc POGGIALE - Marie-Claude MICHEL représentée par Loïc GACHON - Virginie MONNET-CORTI représentée par Michèle EMERY - Serge PEROTTINO représenté par Bernard DESTROST - Claude PICCIRILLO représenté par Hervé FABRE-AUBRESPY - Patrick PIN représenté par André JULLIEN - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Jules SUSINI représenté par Francis TAULAN - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick GHIGONETTO - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Régis MARTIN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Jacques BESNAÏNOU - Marie-Arlette CARLOTTI - Michel CATANEO - Bruno CHAIX - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Claude FILIPPI - Bruno GILLES - Garo HOVSEPIAN - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Jean-Marie LEONARDIS - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MENNUCCI - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Eric SCOTTO - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Marie-France SOURD GULINO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Monique CORDIER représentée à 10h07 par Solange BIAGGI - Jean HETSCH représenté à 10h40 par Yves VIDAL - Bernard DESTROST représenté à 11h20 par Roland MOUREN - Roland GIBERTI représenté à 11h20 par Gérard GAZAY - Stéphane PAOLI représenté à 11h47 par Arnaud MERCIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée à 12h16 par Yves MORAINÉ - Michel DARY représenté à 12h20 par Marie-France DROPY-OURET - Maxime TOMMASINI représenté à 12h46 par Anne CLAUDIUS-PETIT - Jean-Pierre BERTRAND représenté à 13h04 par Jean MONTAGNAC.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Roger RUZE à 10h00 - Dany LAMY à 10h30 - Samia GHALI à 10h30 - Chrystiane PAUL à 11h00 - Bernard RAMON à 11h10 - Albert LAPEYRE à 11h15 - Bernard JACQUIER à 11h22 - Didier PARAKIAN à 11h30 - Michel LEGIER à 11h40 - Roger PELLENC à 11h50 - Roger MEI à 11h52 - Hervé FABRE AUBRESPY à 12h00 - Sabine BERNASCONI à 12h11 - Josette FURACE à 12h12 - Irène MALAUZAT à 12h14 - Albert GUIGUI à 12h13 - Sandra DUGUET à 12h20 - Philippe GRANGE à 12h20 - Philippe GINOUX à 12h20 - Yves BEAUVAL à 12h20 - Yves VIDAL à 12h20 - Eliane ISIDORE à 12h24 - Jean ROATTA à 12h25 - Jeanne MARTI à 12h25 - Marie-Louise LOTA à 12h30 - Véronique PRADEL à 12h36 - Patrick VILORIA à 12h36 - Jocelyne TRANI à 12h42 - Philippe DE SAINTDO à 12h55 - Jean-Louis CANAL à 13h00 - Francis TAULAN à 13h00 - Sylvaine DI CARO à 13h00 - Josette VENTRE à 13h02 - Emmanuelle SINOPOLI à 13h07 - Didier ZANINI à 13h15 - Luc TALASSINOS à 13h09 - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Arlette FRUCTUS à 13h16.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 001-7821/19/CM

■ Adoption de la Stratégie Europe 2021-2027 de la Métropole Aix-Marseille-Provence

MET 19/13665/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Depuis sa création le 1er janvier 2016, la Métropole s'est affirmée comme un relai des politiques européennes que ce soit comme gestionnaire ou comme bénéficiaire de différents dispositifs dans le cadre de la programmation européenne 2014-2020. Elle est aujourd'hui reconnue pour sa fiabilité et son efficacité en la matière. Toutefois, au regard des performances d'autres collectivités d'une taille équivalente, en France et dans d'autres Etats-membres de l'Union Européenne, la Métropole dispose d'une marge de progression importante. C'est pourquoi le 28 mars 2019, le Conseil Métropolitain a approuvé le plan d'action de la Métropole en vue de la préparation de la future période de programmation européenne 2021-2027 :

- Positionner la Métropole comme un relai incontournable des politiques de l'Union européenne,
- Inscrire dès à présent les stratégies européennes de la Métropole dans le cadre des objectifs et des priorités de la future période de programmation européenne 2021-2027,
- Candidater dans ce cadre à la gestion déléguée d'enveloppes au titre des fonds structurels européens adaptées aux besoins du territoire et notamment de ses territoires et habitants les plus fragiles,
- Mobiliser les ressources nécessaires afin d'identifier, avec les élus et services concernés, les cibles prioritaires (territoires, publics, compétences, opérations...) pour ces futures enveloppes dédiées,
- Solliciter le soutien des autorités régionales, nationales et européennes pertinentes en vue de la mise en place de tels dispositifs.

Dans ce cadre, la présente Stratégie Europe 2021-2027 métropolitaine vise à identifier les politiques et les opérations, les territoires et les publics sur lesquels mobiliser des financements européens, qu'il s'agisse des Fonds Structurels (FEDER, FSE +, FEADER, FEAMP) ou des programmes thématiques de l'Union européenne (Horizon Europe, Initiative Urbaine, LIFE, MIE...). Cette Stratégie servira de base aux discussions qui vont s'engager, notamment avec la Région dans le cadre de l'élaboration du futur Programme Opérationnel régional (PO). L'enjeu est que les priorités d'investissement du futur PO de la région SUD soient établies dans un sens favorable aux compétences et projets portés par la Métropole et les acteurs du territoire.

Ce document comprend 3 parties :

- Une analyse des enjeux métropolitains de la préparation de la programmation européenne 2021-2027

La Stratégie européenne de la Métropole s'inscrit tout d'abord dans un contexte territorial spécifique. Le territoire métropolitain se caractérise par son exceptionnalité mais également par l'importance des défis et des « paradoxes » qui freinent encore son attractivité et sa compétitivité. Les compétences de la Métropole déclinées en stratégies constituent un autre élément de ce contexte. Le positionnement de la Métropole dans la future période de programmation s'inscrit également dans le contexte de l'expérience déjà acquise en matière de mobilisation et de gestion de fonds européens.

- Une définition des grands objectifs stratégiques de la Métropole dans le contexte de la programmation 2021-2027

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 21 janvier 2020

La Stratégie définit ainsi trois objectifs ambitieux pour la montée en puissance de la dimension européenne de la Métropole :

- Objectif 1 – Positionner les programmes européens comme un levier essentiel du développement métropolitain
 - Objectif 2 – Structurer un « guichet unique fonds structurels » métropolitain
 - Objectif 3 – Influencer les politiques européennes
- Une présentation des besoins opérationnels de la Métropole (projets, opérations) dans le contexte 2021-2027

La programmation métropolitaine apparaît fortement « alignée » avec les priorités affichées par l'Union Européenne pour la période 2021-2027. En priorisant le développement économique, la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique la programmation européenne 2021-2027 converge avec les compétences et les préoccupations de notre métropole. Le Projet Métropolitain Ambition 2040 définit ainsi « 12 engagements pour une métropole à vivre ». Ces 12 engagements sont tous couverts par les Objectifs Spécifiques européens.

La contribution des services opérationnels a ainsi permis d'identifier les projets et les opérations métropolitaines programmées (ou en cours de programmation) sur la période 2021-2027 en cohérence avec les 5 OS de la future politique de Cohésion. Compte tenu des enjeux spécifiques du territoire métropolitain soulignés plus haut, une attention particulière a été portée sur les projets localisés dans des QPV. Afin d'optimiser la stratégie métropolitaine de mobilisation de financements externes, les opérations proposées au titre du futur Contrat de Plan Etat-Région (CPER) sont également explicitement indiquées.

La Stratégie Europe 2021-2027 de la Métropole présente également les principaux moyens d'action à mobiliser pour sa mise en œuvre. Des résultats d'ores et déjà significatifs ont été accomplis depuis la création de la Métropole en matière de mobilisation des financements européens. Toutefois, des marges de progression importantes existent dans le contexte de la future période de programmation au regard de l'étendu des défis auxquels elle doit faire face. Cette perspective implique la mobilisation de ressources dédiées. Il s'agit tout d'abord bien sûr de ressources financières mais également de moyens humains et organisationnels.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération de la Communauté urbaine Marseille Provence n°023-21/12/15CC du 21 décembre 2015 autorisant le Président à signer la convention d'Investissement Territorial Intégré au titre de la Programmation FEDER 2014-2020
- La délibération EMP 003 -2736/17/CM du Conseil de la Métropole du 19 octobre 2017 approuvant la demande d'accréditation de la métropole en tant qu'Organisme Intermédiaire de gestion et de contrôle du FSE pour les années 2018-2020
- La délibération ECO 021/2887/17/BM du Bureau de la Métropole du 14 décembre 2017 approuvant la subvention globale FSE 2018-2020 de la Métropole Aix-Marseille-Provence
- La délibération ECO 001-57/2019/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 approuvant le Plan d'action de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la préparation de la future période de programmation européenne 2021-2027
- La délibération TRA 001-1376/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 approuvant l'Agenda de la Mobilité métropolitaine

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 21 janvier 2020

- La délibération ECO 001-1775/17/CM du Conseil de la Métropole du 30 mars 2017 adoptant l'Agenda de Développement Economique de la Métropole Aix-Marseille-Provence
- La résolution du Parlement européen du 10 octobre 2019 sur le cadre financier pluriannuel 2021-2027 et les ressources propres : il est temps de répondre aux attentes des citoyens (2019/2833 (RSP)).

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'affirmation de la Métropole Aix-Marseille-Provence comme un relai des politiques européennes sur son territoire dans la cadre de la programmation européenne 2014-2020 ;
- La préparation de la prochaine période de programmation européenne 2021-2027 comme de fait un enjeu très important pour le futur des politiques métropolitaines,
- L'ambition pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de placer les financements européens au cœur de son modèle de développement
- Le souhait pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de conforter son rôle d'organisme intermédiaire pour la gestion des futurs fonds structurels (FEDER, FSE+, FAEDER, FEAMP)
- La nécessité de déployer des actions d'influence sur les échelons européens, nationaux et régionaux où se préparent les politiques territoriales de l'Union européenne pour la période 2021-2027,
- La nécessité d'apporter une contribution spécifique au futur programme opérationnel pour les fonds structurels de la région SUD PACA.

Délibère

Article unique :

Est approuvée la Stratégie Europe 2021-2027 de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Relations internationales et européennes

Richard MALLIÉ

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 21 janvier 2020